

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 SEPTEMBRE 2023

Etaient présents : Mmes FRANCOIS, FUMEY, VINCENT, SOUM-GLAUDE

Mrs : AZEMA, BETEILLE, CANAL, HERRERO, MICHEL

Procuration : Mr PALAU à Mr BETEILLE

Absents : Mr FOUCQUE

BILAN GLOBAL SUR LES ANIMATIONS ESTIVALES

Tout d'abord, le Conseil Municipal, en la personne de Josette François, remercie vivement toutes les associations présentes pendant ce week-end médiéval.

L'exposition du 4 au 18 août 2023 à la bibliothèque a drainé environ 450 personnes, des ventes ont même été générées et beaucoup de passage au château pour l'exposition Totem.

Les animations au musée des Vieux Métiers ont connu un immense succès notamment l'animation avec fanfare, jugé comme l'évènement phare de la saison. Les différentes démonstrations et intervenants programmés par l'association « le comptoir des coccinelles » tout au long de l'été, ont été appréciés par un public multigénérationnel.

Un remerciement particulier est fait par les membres de cette association à Christophe, Yannick et Jacqueline pour l'aide apportée afin que ces animations puissent se faire.

Le musée de la Radio, du phonographe et du téléphone a eu également son lot de visiteurs : pas moins de 50 personnes pour les journées européennes du patrimoine.

Le village était en fête le temps du Week end médiéval au château qui a connu un vif succès avec une météo adéquate.

Au total sur les deux jours, 1256 entrées payantes. Toutes les animations ont été appréciées par les nombreux visiteurs.

A noter la présence des associations pour la restauration durant ces deux jours que le conseil remercie vivement.

En conclusion une saison estivale que l'on peut qualifier de réussite.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SYADEN POUR LA RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE L'AVENUE DU CORPS FRANC DE LA MONTAGNE NOIRE

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention auprès du Syaden la plus élevée possible afin d'effectuer la rénovation et l'extension de l'éclairage public sur le secteur de l'avenue du corps franc de la montagne noire. Les travaux s'élèvent à la somme de 17 598.31 € H.T. soit 21 117.97 € T.T.C.

MISE EN COMPATIBILITÉ DE LA CARTE COMMUNALE AVEC LES PROJETS AGRIVOLTAIQUES

L'assemblée décide de prescrire la procédure adaptée visant à rendre compatible le projet agrivoltaïque avec les documents d'urbanisme et d'y joindre une étude concernant le projet

justifiant de sa compatibilité avec une urbanisation en discontinuité de la loi Montagne. Ceci afin d'intégrer des futurs projets agrivoltaiques sur certains endroits de la commune.

DÉLIMITATION ZONE D'ACCÉLÉRATION ENR

Promulguée en mars 2023, la loi « Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables » fait de la planification territoriale des énergies renouvelables une priorité. Pour cela, elle réaffirme le rôle crucial des collectivités territoriales et des élus locaux en termes d'aménagement du territoire en leur donnant de nouveaux leviers d'action. La DDTM doit se rapprocher des élus afin de communiquer tous les éléments pour élaborer ces zones d'accélération.

ACQUISITION MATÉRIEL

Après analyse des différents devis, l'assemblée décide de retenir la Société MELIX de 11000 CARCASSONNE pour l'acquisition du tracteur tondeuse pour un montant de 19 750.00.00 € TTC déduction faite du montant de la reprise de l'ancien tracteur tondeuse.

DÉSIGNATION RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

Le Conseil Municipal décide de désigner Monsieur Claude Beaufiles, administrateur territorial en retraite et ancien magistrat financier auprès de la Chambre régionale des comptes en tant que référent déontologue pour les membres du conseil municipal.

RENOUVELLEMENT CDD

Le Conseil municipal décide de renouveler les contrats de deux agents en CDD pour un an supplémentaire et d'embaucher un agent à mi-temps pour 6 mois en charge de l'entretien des espaces verts essentiellement.

FACTURATION LIVRAISON MATÉRIEL COMMUNAL

La livraison éventuelle de matériel communal sera facturée aux particuliers (livraison de tables et chaises à domicile) pour un montant de 50.00 €.

REMBOURSEMENT TAXE FONCIÈRES CAMPING

Conformément au bail emphytéotique consenti au gestionnaire du camping au lieu-dit Saint Jean, la Commune doit rembourser tous les ans la taxe foncière. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer le remboursement de la somme au gestionnaire de cet établissement.

TAXE ORDURES MÉNAGÈRES

Le Conseil Municipal décide de refacturer à ses différents locataires la taxe d'enlèvement des ordures ménagères qui est perçue par la Communauté de Communes et réglée par la Commune avec la taxe foncière.

DÉCISION MODIFICATIVE AMORTISSEMENT

L'assemblée entérine la décision modificative suivante au budget eau/assainissement pour la régularisation des amortissements :

En section de fonctionnement

ARTICLE/CHAPITRE	AUGMENTATION	DIMINUTION
En dépense		
681/042	2 595.34 €	
605		771.34 €
En recette		
7588	1 824.00 €	

En section d'investissement - recettes

ARTICLE/CHAPITRE	AUGMENTATION	DIMINUTION
131		2 595.34 €
28158/042		764.66 €
2812/040	3 308.00 €	
2818/040	52.00 €	

COURRIER ADMINISTRÉ FUITE EAU

Après la lecture d'un courrier d'un administré concernant une fuite d'eau, le Conseil Municipal a décidé de faire la moyenne des 3 dernières années et a bien noté que cet administré a réparé la fuite existante.

DEMANDE SALLE POUR SÉANCE DE YOGA

Pour faire suite à un mail d'un administré proposant des séances de yoga, l'assemblée décide de lui mettre à disposition la salle Lagarrigue pour un montant de 50.00 € par mois.

QUESTIONS DIVERSES

- Des devis sont demandés pour la réfection du chemin du bousquet et de la promenade
- Yannick LEROUX est nommé référent ambroisie pour la commune
- Le Conseil Municipal décide de louer le studio moyennant un loyer de 250.00 €

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 H 45

Le Maire,

